

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 5 avril 2004  
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BELIN à M. GUICHOUX ( <i>à partir de 11 h 20</i> )	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie	M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. BOBET à M. MANSENCAL ( <i>jusqu'à 11 h 20</i> )	M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU ( <i>à partir de 11 h 00</i> )
M. BRON à Mme Walryck ( <i>jusqu'à 11 h 15</i> )	Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme BRUNET à Mme DARCHE ( <i>jusqu'à 11 h 15</i> )	Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
Mme CASTANET à M. BOCCHIO ( <i>jusqu'à 10 h 15</i> )	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. DELAUX à M. DUCASSOU ( <i>jusqu'à 11 h 15</i> )	M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY	M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER	M. TOUZEAU à M. TURON ( <i>à partir de 11 h 40</i> )
M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre	
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain	
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Pessac - Ecosite du Bourgailh - Aménagement de la forêt - Fonds de concours  
de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.**

Monsieur GUICHARD présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet d'aménagement de la forêt du Bourgailh sur la commune de Pessac s'inscrit dans une logique de requalification du site. Il est dédié aux loisirs et au tourisme sur le thème fédérateur de l'environnement. Il concerne à terme la réalisation d'un vaste parc de loisirs " nature et environnement " destiné à faire du site du Bourgailh une destination ludique et pédagogique sensibilisant à la préservation active et durable de la nature et de l'environnement.

Mais il s'inscrit également dans un projet plus vaste, celui de l'Ecosite du Bourgailh, qui devrait notamment accueillir, un parc à thème, une résidence de loisirs et une zone d'activités dédiée.

Idéalement situé, ce projet est autant orienté vers la qualité de vie des habitants qu'à l'attractivité touristique de l'agglomération. Il correspond au double défi de créer un écosite péri-urbain autour d'activités centrées sur la nature et l'environnement, et de requalifier un site partiellement occupé par une friche, en une destination exemplaire sur le plan de son traitement paysager.

Cet aménagement est apparu nécessaire à plusieurs titres :

- renforcer l'attractivité de l'agglomération en soutenant les initiatives destinées à retenir des visiteurs en saison, et animer l'activité touristique hors saison,
- répondre à une concurrence touristique européenne et valoriser une destination vers les vastes espaces naturels.

Dans un premier temps, la réalisation d'un " Pôle Nature " proposera une forêt ouverte de 60 hectares reliée aux réseaux de randonnées et de circulations douces, agrémentée de jardins thématiques et de lieux d'observation de la nature, belvédères, pontons, une colline occupée par des collections de bruyères.

Les aménagements paysagers garantis par une charte paysagère façonneront ce vaste domaine que représente la forêt du Bourgailh. La forêt, composée essentiellement de chênes et de pins maritimes forme un cordon végétal, espace de transition entre nature et zones urbanisées périphériques. La qualité des aménagements envisagés doit en faire un lieu de détente familial propice à la pratique des activités de pleine nature.

Notre établissement public est sollicité pour apporter son soutien financier aux travaux d'aménagement de la forêt par la Ville de Pessac, maître d'ouvrage, dans le cadre d'un plan de financement prévisionnel H.T s'élevant à 3 723 050 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ H.T	RECETTES	€ H.T
Acquisitions	668 896	FEDER	764 050
Travaux (*)	2 590 180	Conseil Régional Aquitaine	558 456
Etudes – Honoraires	253 974	Conseil Général Gironde	372 305
Divers – Imprévus	210 000	Communauté Urbaine	1 014 120
		Ville de Pessac	1 014 120
TOTAL	3 723 050	TOTAL	3 723 050

(\*) le montant détaillé des travaux est joint en annexe à la présente délibération.

En outre, ce projet s'inscrit dans les procédures d'urbanisme en cours, le P.A.D.D grâce auquel la Communauté Urbaine marque sa volonté de maîtriser l'étalement urbain, renforcer l'attractivité économique du territoire et préserver les équilibres écologiques, ainsi que le P.L.U. qui propose d'intégrer une zone à vocation touristique sur l'agglomération.

Pour mémoire, l'aménagement de la forêt du Bourgailh s'inscrit, conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 22 novembre 2002, dans la phase 1 du projet global de l'Ecosite, au même titre que la première tranche de réhabilitation de la colline (ancienne décharge) conduite sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Par contre, toujours en conformité avec la délibération de novembre 2002, la Communauté Urbaine ne participera pas, hors ses domaines de compétences, au financement de la Maison de l'Ecosite, de la serre et de l'espace évènementiel, projet évalué à 3,2 millions d'euros et réalisé également par la Commune de Pessac.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- DECIDER l'attribution d'un fonds de concours, d'un montant de 1 014 120 € , à verser à la Ville de Pessac, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Forêt du Bourgailh,

- AUTORISER Monsieur le Président, à signer la convention ci-annexée, en vue de régler notamment les modalités de versement de la participation communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 article 65754, fonction 8241 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. MAX GUICHARD

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
27 AVRIL 2004**

